

Accueil et Démarches Citoyennes

REF : ADCIT2016003

Signataire : SV

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Sophie VALLY

OBJET : Fixation des tarifs des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire.

EXPOSE :

Les tarifs des différentes classes de concessions du cimetière communal ont été fixés par une délibération en date du 17 novembre 2015 pour l'année 2016 ;

Il vous est proposé de maintenir ces tarifs et ce pour une durée indéterminée.

Il est proposé au conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'affecter intégralement le tarif des concessions au budget principal de la commune, suivant le tableau ci-dessous et de ne plus opérer d'affectation partielle au budget du CCAS et de l'EHPAD Constance Mazier :

DUREE	TARIFS
CONCESSIONS COMMUNALES	
10 ans	105,00€
30 ans	329,00€
50 ans (2m)	1008,00€
50 ans (3m)	1097,00€
COLUMBARIUM	
10 ans	297,00€
15 ans	435,00€
CAVEAU PROVISOIRE	
Tarif à la journée	7,00€

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamila
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Secrétaire de séance : Mme GRARE Laurence

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Accueil et Démarches Citoyennes

REF : ADCIT2016003

Signataire : SV

OBJET : Fixation des tarifs des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 & 15 ;

Vu la délibération n°336 du 17 décembre 2015 portant sur la revalorisation des tarifs des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2016 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la proposition du bureau municipal de maintenir les tarifs 2016 pour une durée indéterminée ;

Considérant qu'afin de simplifier la gestion comptable, il a été décidé d'affecter le tarif des concessions uniquement au budget principal de la commune ;

A l'unanimité.

DELIBERE :**MAINTIENT** les tarifs du cimetière communal de l'année 2016 comme suit :

DUREE	TARIFS
CONCESSIONS COMMUNALES	
10 ans	105,00€
30 ans	329,00€
50 ans (2m)	1008,00€
50 ans (3m)	1097,00€
COLUMBARIUM	
10 ans	297,00€
15 ans	435,00€
CAVEAU PROVISOIRE	
Tarif à la journée	7,00€

AFFECTE, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des recettes des concessions communales au budget principal de la ville, il n'y aura donc plus de versement au budget du CCAS et à la Maison de retraite.

DIT que le présent barème est fixé pour une durée indéterminée.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG


Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

